



Charte du « bien vieillir » à l'Isle-Adam

Signature de la Charte « Bien vieillir »

Le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) s'est inspiré du Guide des Villes amies des Aînés pour proposer une charte Bien vieillir soutenue par le département, pour pousser les collectivités locales à s'investir pour la cause des aînés au-delà des obligations réglementaires.

La place des Aînés : une réalité démographique

Avec une augmentation sans cesse croissante de l'espérance de vie, la place des personnes âgées dans les villes constituent un enjeu majeur des 50 prochaines années.

Données démographiques : Source INSEE

En France

Au 1^{er} janvier 2012, la France compte **65,35 millions** d'habitants. Avec l'allongement de la durée de vie, la population française continue de vieillir. Les personnes de **60 ans** ou plus représentent **17,1 %** de la population (contre 16,0 % il y a dix ans) dont plus de la moitié sont âgées de 75 ans ou plus. Le nombre de personnes de 60 ans ou plus a crû de 22,6 % en dix ans et leur part dans l'ensemble de la population française est presque équivalente à celles des jeunes de moins de 20 ans (respectivement 23,5 % et 24,5 %).

Au 1^{er} janvier 2060, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se prolongent, la France métropolitaine comptera presque 74 millions d'habitants. En 2060, **23,6 millions** de personnes seraient ainsi âgées de **60 ans ou plus**, soit une hausse de 80 % sur une cinquantaine d'années. L'augmentation est la plus forte pour les plus âgés (le nombre des 75 ans ou plus passerait quasiment à 12 millions et celui des 85 ans ou plus à plus de 5 millions).

Projection de population par grand groupe d'âges en 2060 en %

	Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
2015	64,5	24,2	51,0	15,5	9,3
2020	66,0	23,9	49,6	17,0	9,4
2025	67,3	23,5	48,4	17,2	10,9
2030	68,5	23,0	47,5	17,1	12,3
2035	69,7	22,6	46,7	17,1	13,6
2040	70,7	22,4	46,6	16,3	14,7
2050	72,3	22,3	45,9	15,9	16,0
2060	73,6	22,1	45,8	15,9	16,2

A l'Isle-Adam - POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
Ensemble	11 918	100,0	11 466	100,0
0 à 14 ans	1 994	16,7	1 840	16,0
15 à 29 ans	2 158	18,1	2 204	19,2
30 à 44 ans	2 048	17,2	2 233	19,5
45 à 59 ans	2 482	20,8	2 501	21,8
60 à 74 ans	2 084	17,5	1 645	14,3
75 ans ou plus	1 151	9,7	1 043	9,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

En 2012, les personnes âgées de **+ de 60 ans** représentent près de **27,14 %** de la population adamoise et les **+ de 75 ans** représentent **9,7 %** de la population (chiffre INSEE 2012).

L'augmentation significative de cette tranche d'âge est sans doute liée à un pouvoir d'achat plus important que chez les jeunes ménages mais aussi indéniablement aux nombreux services offerts sur notre commune à destination des séniors.

L'Isle-Adam : une politique active d'accueil et d'accompagnement des séniors

La ville de l'Isle-Adam offre une palette de services municipaux et associatifs importante à destination des séniors répondant ainsi aux principaux critères de la Charte Bien Vieillir.

Cette charte requiert des mesures d'accompagnement dans les domaines suivants :

- La participation citoyenne
- l'information et la communication
- la mobilité et le transport
- la vie à domicile
- la vie sociale
- la culture et la formation
- l'habitat

La participation citoyenne

Depuis novembre 2008, le Conseil des Sages constitue une instance de réflexion et de proposition. Il est composé de 21 membres nommés par le Maire.



L'information et la communication

- Une étude est actuellement menée pour mettre à disposition le « mode loupe » sur le site internet de la Ville ainsi qu'une utilisation par profil d'utilisateur dont l'onglet « séniors ».
- Le CCAS accueille et renseigne les administrés au sujet des dispositifs communaux ou départementaux existant en faveur des séniors.

La mobilité et le transport

- Au fur et à mesure de la réfection des trottoirs, l'accessibilité pour les personnes handicapées est respectée ce qui implique une circulation plus sécurisée pour les personnes âgées.



- Des bancs publics sont disposés sur certaines artères principales de la ville pour permettre et faciliter les pauses indispensables lors des balades pédestres.



- Un transport assisté pour les personnes âgées et ou handicapées (mais autonomes) pour tous les rendez-vous médicaux sur le territoire de la commune est à la disposition de nos administrés.

- Des navettes les mardi matin et vendredi matin, jours de marché transportent les personnes âgées et ou handicapées (mais autonomes) de différents points dans les quartiers jusqu'au marché (et retour).



- Un service d'accompagnement sécurisé de la police municipale est à la disposition des personnes âgées pour retirer des espèces dans les agences bancaires ou à la Poste.

La vie à domicile

- Un service municipal de portage de repas à domicile
- Un soutien aux associations qui favorisent le maintien des personnes âgées à domicile par le biais de subventions ou de prêt de mise à disposition de locaux :
 - ASIMPAD (soins infirmiers à domicile)



- ESMAD (soins à domicile pour les personnes atteintes à un stade léger de maladies d'Alzheimer ou apparentées)
- Permanences de l'ARIAF et de Familles Services qui oeuvrent pour le maintien à domicile par le biais d'une aide au ménage, aux courses ou au repas
- L'association HAPI soutient les familles dont un proche souffre de la maladie d'Alzheimer en proposant aide et échanges afin de garder un lien avec l'extérieur
- Plan canicule piloté par le CCAS pour lutter contre la vulnérabilité des personnes isolées

La vie sociale

- Mise en place d'activités intergénérationnelles
- Projet d'échanges intergénérationnels par la mise en place de rencontres entre les scolaires et la résidence seniors
- Organisation de festivités à destination des Aînés : noces d'or et de diamant, colis de Noël, galette au sein de l'hôpital gériatrique



Culture et formation

- Participation ou mise en place d'ateliers à des conférences thématiques sur le bien manger et la vulnérabilité.
- La bibliothèque municipale dispose de livres à gros caractères pour faciliter la lecture des personnes âgées
- Présence de deux associations proposant de nombreuses activités destinées aux seniors à la recherche d'une activité ou d'un réseau d'échanges et de convivialité :
 - Le Club Arc-en-Ciel
 - L'Union des Anciens

Habitat

- Le CCAS informe et oriente les personnes âgées vers les démarches visant à améliorer l'habitat et constitue les dossiers de demandes de subvention ou de prise en charge
- Une offre de résidences seniors existante et à venir :
 - Les Essentielles en plein centre ville propose des appartements en location avec services
 - Deux résidences sociales également en plein centre ville à destination des seniors et comportant une partie intergénérationnelle pour le « bien vieillir ensemble »

...et plus encore

- des commerces de proximité :
Une offre dense et variée de commerces de proximité accessibles à pied et appréciée des personnes dépourvues de moyens de locomotion
- une offre de soins substantielle :
La ville dispose d'un hôpital gériatrique offrant des consultations extérieures, un accueil de jour, un service de soins de suite et un EHPAD.
La clinique Conti, les laboratoires d'analyses médicales, le centre aqua-kiné et les nombreux médecins et intervenants paramédicaux complètent ce dispositif santé.

La charte pour le Bien Vieillir en Val d'Oise est un document cadre qui n'implique pas d'actions supplémentaires de la part de la ville signataire mais permet avant tout de faire connaître à l'ensemble des acteurs et des partenaires la volonté et l'engagement de la commune à donner et à reconnaître à la personne âgée, sa place dans la cité. Une rencontre annuelle des collectivités locales signataires sera organisée autour du CODERPA afin de partager les expériences de mise en œuvre de cette charte. Ces rencontres permettront non seulement d'enrichir notre offre mais aussi de rester vigilant quant à la qualité de l'accueil de nos aînés. La signature de la charte implique une délibération du Conseil Municipal.

La signature officielle peut se faire dans la commune ou bien à l'occasion d'un regroupement de communes signataires. L'événement peut être médiatisé et permet de communiquer sur l'ensemble des actions mises en œuvre en faveur des personnes âgées.

Article du Parisien du 22 novembre 2105

L'espérance de vie s'allonge en France, et le nombre de seniors de plus de 60 ans ne cesse de croître. De 12,5 millions en 2000, il passera à 17 millions en 2040. C'est dans cette optique que le Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa) a élaboré une charte pour le Bien Vieillir, qui vient déjà d'être signée par cinq communes du Val-d'Oise.

Taverny, Eragny, Jouy-le-Moutier, Bernes-sur-Oise et Chaumontel ont ainsi parafé ce document qui propose aux collectivités d'aller au-delà de leurs obligations réglementaires. Argenteuil devrait également se rallier au texte prochainement.

« Le principe est celui d'une feuille de route. Nous proposons aux communes de recenser les besoins des personnes âgées et les moyens de rompre leur isolement. Nous les invitons à lister ce qu'elles font déjà, mais aussi à s'interroger sur tout ce qu'il reste à faire », précise Philippe Métézeau, président du Coderpa et vice-président UDI du conseil départemental.

Une charte élaborée par le Comité départemental des personnes âgées

Participation citoyenne, information et communication, mobilité et transport, vie à domicile, vie culturelle, habitat ou encore formation..., les signataires s'engagent à prendre des mesures concrètes dans ces domaines. Des avancées qui peuvent passer par l'organisation de forum de seniors, le développement d'actions intergénérationnelles, des sorties accompagnées... Ou encore la modification des trajets de lignes de bus afin de mieux répondre aux besoins.

« Nous avons dressé une semaine type d'une personne âgée afin de déterminer les aides possibles, sans forcément qu'elles nécessitent des investissements importants », souligne le Coderpa. Fondé sur le volontariat, l'engagement des communes est avant tout moral. Mais le comité assure qu'un suivi sera mis en place. « Périodiquement, chaque ville devra faire un point, voir ce qui a été réellement accompli », insiste Philippe Métézeau.

Bémol à cette initiative : le petit nombre de communes pour l'instant signataires sur les 185 du département. « Il y a eu un manque de communication, mais cela montre aussi que l'engagement n'est pas pris à la légère », tempère Philippe Métézeau.